

qui est le plus touché. Quand le gouvernement sera-t-il assez humain pour reconnaître la discrimination dont est victime le citoyen moyen? Quand va-t-il se décider à supprimer, une fois pour toutes, toutes ces taxes qui suppriment le pouvoir d'achat nécessaire aux familles canadiennes?

Le gouvernement doit cesser de taxer la nécessité de la vie et, pour ce faire, il devra hausser l'exemption de l'impôt à \$6,000 pour les couples mariés, et \$3,500 pour les célibataires. Il devra supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction pour permettre aux familles modestes d'avoir elles aussi leur maison familiale. De plus, il ne devra pas renouveler les taxes temporaires.

Je demande au gouvernement et aux partis de l'opposition de mettre fin à cet éternel renouvellement, d'année en année, de l'imposition d'une taxe qui demeure, même si l'on dit qu'elle est temporaire.

Je crois que c'est à cette seule condition que nous donnerons justice à toute la population, et c'est par ce seul moyen que nous permettrons au Canadien moyen de participer, lui aussi, au relèvement économique tant souhaité par le gouvernement, en investissant dans nos sociétés canadiennes au lieu d'être obligé de les vendre aux Américains, parce que le peuple est trop endetté.

Il est prouvé que nous possédons le record mondial de l'endettement, pour la bonne raison que tout notre système financier en est un d'endettement et que notre prétendu argent est de l'argent de dettes. Plus nous nous développons, plus nous nous endettons, et comme preuve de ces avancés, je citerai un article publié dans *La Presse* du 29 juin 1969, intitulé:

«Les Canadiens sont deux fois plus endettés qu'en 1960». Et l'on pourrait dire la même chose chaque année.

Je cite donc l'article en question:

Quelque \$9,200,000,000. Tel est le montant global des dettes contractées pas les Canadiens fin décembre 1968, à l'exclusion des dettes hypothécaires.

Cela représente près de \$700,000,000 de plus l'année précédente et le double de l'année 1960.

Et pourtant, banquiers, sociétés de prêts et économistes ne voient pas de limite à cette montée du crédit chez les Canadiens. Ils ne perçoivent même aucun signe de ralentissement.

Loin de là, monsieur l'Orateur.

Je lisais, dans un journal financier d'hier, que les banques avaient réalisé en 1970 des profits sans précédents. Je crois qu'elles ont réussi cet exploit avec la protection du gouvernement qui a supprimé tout plafond d'intérêt. Au fait, l'argent que ces banques prêtent est tout simplement créé de toutes pièces, parce qu'elles ont le droit de prêter l'équivalent de 14 fois leur avoir réel, et ce à un intérêt de 10 ou 11 p. 100.

Monsieur l'Orateur, il n'est pas étonnant que nous soyons le peuple le plus endetté du monde.

Peut-on relancer l'économie par de nouvelles taxes prélevées sur le dos des travailleurs? Ou craint-on que ce travailleur, s'il n'est pas saturé de taxes comme il l'est aujourd'hui, puisse encore même relever la tête pour se mesurer aux colosses financiers canadiens et américains?

Le gouvernement peut-il au moins nous donner une raison logique de ces impositions, que le peuple ne peut plus digérer? Mais non. L'honorable ministre des Finances (M. Benson), dans toute son arrogance, a statué, et le peuple devra payer. Le gouvernement, fort de son absolue majorité parlementaire, aveuglé par ses victoires sur la masse, ne peut entendre gronder sous ses pieds.

Nous ne cessons de crier garde. Il y a une limite à tout, mais notre voix se perd dans «l'euphorie» de la puissance.

Autrefois, on fouettait les serfs ou l'on enchaînait les hommes. Aujourd'hui, on les passe sous le rouleau compresseur des taxes et des surtaxes. C'est plus raffiné, mais ce n'en est que plus cruel, parce qu'on pousse ainsi très souvent les êtres humains à s'enlever la vie.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas besoin de répéter que nous sommes contre cette prolongation, que nous ne voulons plus de ces prolongations ridicules et que nous demandons instamment au gouvernement de retirer tout simplement ce projet de loi, de ne pas le déférer au comité. D'ailleurs, pourquoi le faire? On transfère un bill au comité permanent pour étude. Mais qu'est-ce qu'il y a à étudier dans ce bill? Absolument rien. Il s'agit tout au plus d'une formalité qui permettra à ce bill de devenir une loi.

Hier, justement, je rencontrais un député de l'opposition officielle qui me disait: Nous ne parlerons pas à l'étape de deuxième lecture; nous allons laisser le bill aller au comité, et nous parlerons au stade de la troisième lecture. Eh bien! il sera trop tard. Au fait, on étudie actuellement la motion portant deuxième lecture pour une farce, car il n'y a absolument rien à discuter là-dedans.

Et à l'étape de la troisième lecture que ferons-nous? Comme toujours, le gouvernement mettra la mesure au voix, la loi sera adoptée et le peuple, encore une fois, sera la victime.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas me rendre complice de ces taxes et de ces surtaxes, et je demande au gouvernement, pour une fois, s'il ne l'a jamais fait, de respecter sa promesse et de laisser tomber cette loi qui ne devait être en vigueur que pour deux ans. Soyons assurés que le peuple, le travailleur—parce que cette loi ne touche encore que le travailleur moyen—en a eu assez de payer la surtaxe pendant deux ans et ne permettra pas que son application soit prolongée.

• (3.30 p.m.)

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, le bill C-225 a pour objet de prolonger la taxe temporaire de 3 p. 100 qui avait été imposée en 1968, pour une période d'un an.

Chaque année, depuis cette époque, le gouvernement présente un projet de loi semblable. Cela me porte à croire qu'il n'agit pas très franchement à l'égard du contribuable canadien, car cette manière de procéder finit par faire d'une taxe temporaire une taxe permanente.

A mon avis, si les choses se passaient ainsi dans les administrations municipales, auxquelles j'ai participé une partie de ma vie, surtout au niveau rural, plus aucun contribuable n'aurait foi dans les administrateurs.

Or, lorsque le ministre des Finances (M. Benson) a présenté son budget supplémentaire, au mois de décembre, il disait clairement, et je cite:

Afin de faire face aux besoins de trésorerie pour l'an prochain, sans recourir à des emprunts excessifs sur le marché, le gouvernement propose de prolonger d'un an la présente surtaxe de 3 p. 100 sur les revenus des particuliers et des sociétés.

Les recettes provenant de cette taxe sont estimées à 245 millions de dollars pour l'année civile 1971.

Cela veut dire qu'il y aura 245 millions de dollars de moins entre les mains des particuliers, sous forme de